

DEUX HEURES POUR ENTREPRENDRE 2017

JANVIER	Jeudi 12	☐ 9 H – 11 H REPRISE D'ENTREPRISE DE 11 H A 12 H
FEVRIER	Mardi 7	☐ 14 H – 16 H REPRISE D'ENTREPRISE DE 16 H A 17 H
MARS	Mercredi 8	☐ 9 H – 11 H REPRISE D'ENTREPRISE DE 11 H A 12 H
AVRIL	Mardi 4	☐ 14 H – 16 H REPRISE D'ENTREPRISE DE 16 H A 17 H
MAI	Mardi 9	☐ 14 H – 16 H REPRISE D'ENTREPRISE DE 16 H A 17 H
JUIN	Jeudi 8	☐ 9 H – 11 H REPRISE D'ENTREPRISE DE 11 H A 12 H

LIEU : CCI ALSACE EUROMETROPOLE – 8 RUE DU 17 NOVEMBRE – 68100 MULHOUSE
CONTACT : ESPACE CREATEURS TEL. : 03.89.66.71.71 E-MAIL : entreprendre@mulhouse.cci.fr

Pour vous inscrire aux 2 heures pour entreprendre veuillez compléter la fiche ci-dessous et la retourner à la CCI - Espace Créateurs.

DATE RETENUE :

PARTICIPATION AU MODULE REPRISE D'ENTREPRISE SUPPLEMENTAIRE: -OUI -NON

POUR OPTIMISER LA QUALITE DE NOTRE PRESTATION, LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITE. SI LA SESSION QUE VOUS AVEZ RETENUE DEVAIT ETRE COMPLETE AU MOMENT DE VOTRE INSCRIPTION, NOUS VOUS CONTACTERONS.

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : MAIL :

ACTIVITE ENVISAGEE :

PARTICIPANT SUPPLEMENTAIRE (2 PARTICIPANTS PAR PROJET SONT AUTORISES)

NOM : PRENOM :

ACTIVITE ENVISAGEE :

Les informations recueillies ne sont pas communiquées à des tiers.

"La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs vous garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès de l'Espace Entreprendre par téléphone au 03 89 66 71 71 ou par mail entreprendre@mulhouse.cci.fr"

La CCI Alsace Eurométropole s'engage à ne faire qu'une exploitation statistique collective et non nominative de ces données.